

En plus de ces engagements, le Canada met aussi à la disposition de l'OTAN des installations d'entraînement sur le sol canadien. Des unités de chars allemandes effectuent des manoeuvres à Shilo (Manitoba), tandis que l'armée britannique utilise des installations à Suffield et à Wainwright (Alberta). Les forces aériennes allemandes, britanniques, néerlandaises et américaines s'entraînent au vol à basse altitude à Goose Bay (Labrador). De 1984 à mai 1989, l'OTAN envisageait d'installer son nouveau centre d'entraînement tactique et de tir aérien soit à Goose Bay soit à Konya (Turquie). En mai 1989, les ministres de la Défense de l'OTAN ont annoncé que le projet était remis *sine die*, notamment en raison des changements intervenus sur la scène internationale et des contraintes budgétaires en matière de défense. La décision de l'Alliance n'a eu aucune incidence sur les accords bilatéraux conclus entre le Canada et les pays qui utilisent actuellement la base de Goose Bay.

#### *Réaction aux changements survenus en Europe de l'Est*

En juillet 1990, dans la Déclaration de Londres sur une Alliance de l'Atlantique Nord renouvelée, les alliés reconnaissent que l'OTAN devait s'adapter et s'adapterait à la nouvelle donne géopolitique européenne. Prenant acte de l'unification de l'Allemagne, de la transformation de l'Organisation du Pacte de Varsovie et de la possibilité que la CSCE joue «un rôle plus marqué» dans l'avenir de l'Europe, l'OTAN réaffirmait sa position en ces termes :

Nous devons rester solidaires, pour que se maintienne cette paix dont nous jouissons depuis quarante ans. Plus que jamais, pourtant, l'Alliance doit susciter le changement. Nous pouvons aider à l'édification des structures d'une Europe plus unie, en mettant au service de la sécurité et de la stabilité la force que nous donne notre foi commune dans la démocratie, le respect des droits de l'individu et le règlement pacifique des différends. Nous réaffirmons que la sécurité et la stabilité n'ont pas une dimension exclusivement militaire, et nous comptons renforcer l'élément politique de notre alliance, en vertu de l'article 2 de notre Traité.<sup>1</sup>

Le 12 septembre 1990, à Moscou, les deux Allemagnes et les quatre anciennes puissances d'occupation signaient un Traité sur le règlement définitif de la question allemande prévoyant, notamment, le droit d'une Allemagne unifiée d'adhérer à des alliances. Dans l'article 2 du Traité, Bonn et Berlin «réaffirment que seule la paix émanera du territoire allemand». Dans l'article 3, les deux pays renoncent à fabriquer ou posséder des armes chimiques, biologiques et nucléaires, et ils déclarent qu'une Allemagne

---

<sup>1</sup> OTAN, «Déclaration de Londres sur une Alliance de l'Atlantique Nord renouvelée», *Communiqué de presse S-1(90)36*, Londres, 5-6 juillet 1990, p. 1.